

Deux propositions pour un référendum

Voici les deux préconisations que la Convention citoyenne pour le climat souhaite voir soumises à référendum.

► **Modification constitutionnelle.** C'est l'une des mesures que les 150 citoyens veulent voir soumise à l'approbation des Français. Il s'agirait d'ajouter au préambule de la Constitution, après la proclamation de "*l'attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale*", la phrase: "*La conciliation des droits, libertés et principes qui en résultent ne saurait compromettre la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'Humanité*".

► **Écocide.** L'idée est d'adopter une loi créant le crime d'"écocide", afin de sanctionner une atteinte grave à l'environnement. "*Constitue un crime d'écocide, toute action ayant causé un dommage écologique grave en participant au dépassement*

manifeste et non négligeable des limites planétaires, commise en connaissance des conséquences qui allaient en résulter et qui ne pouvaient être ignorées. Afin que la sanction possible soit dissuasive, la peine encourue doit être, dans le cas d'une violation par une entreprise, outre une peine d'emprisonnement et une amende pour les dirigeants d'entreprise ou les personnes directement responsables, une amende en pourcentage significatif du chiffre d'affaires de cette entreprise et doit inclure l'obligation de réparation."